

Mairie de MONTAGNY-LES-LANCHES

1 place de la Mairie 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES Tél. 04.50.46.71.27 – fax. 04.50.46.68.89

Email: mairie@montagny-les-lanches.fr

Web: montagny-les-lanches.fr - rubrique « école »

INFOS PARENTS (à conserver)

Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire

04.50.46.74.10

✓ 1 mode de facturation : factures émises à chaque fin de mois

(<u>disponibles</u> sur le module « parents » de l'application 3D Ouest <u>à partir du 5 de chaque mois</u>, prélèvement automatique de préférence, ou paiement en ligne ou envoyées par courrier si pas de connexion internet)

✓ 1 mode d'inscription :

à la semaine pour le restaurant scolaire et pour l'accueil périscolaire (garderie)

TARIFS 2023-2024 - ATTENTION

POUR CONNAITRE LE **TARIF DES REPAS** QUE VOUS ALLEZ REGLER, IL EST IMPERATIF DE NOUS FOURNIR LE DOCUMENT SUIVANT : **NOTIFICATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL A COMPTER DE JANVIER 2023.**

Ce document, réactualisé par la C.A.F. chaque année, devra nous être fourni chaque mois de janvier.

SINON, AFIN DE CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL, MERCI DE NOUS FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :

Dernier Avis d'imposition + 3 derniers bulletins de salaire

Justificatifs de revenus perçus en Suisse (ou à l'étranger)

Notification des droits aux prestations familiales (y compris les allocations perçues en Suisse)

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL:

1/ calcul des revenus mensuels (Re)

Re = Revenu fiscal de référence + montant mensuel des prestations familiales

2/ calcul du nombre de parts (P)

Composition de la famille	Nombre de parts (P)
Couple ou personne isolée	2
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2,5
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	3
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	4
Par enfant supplémentaire	0,5

3/ calcul du quotient familial (QF)

QF =	Revenus mensuels (Re)
Q I -	Nombre de parts (P)

GRILLE DES TARIFS 2023/2024 – restaurant scolaire

Quotient familial	Prix du repas
Inférieur ou égal à 569	3.47 €
Entre 570 et 859	4.46 €
Entre 860 et 1150	4.90 €
Supérieur ou égal à 1151	5.58 €

A DEFAUT DE PRESENTATION DE CE(S) DOCUMENT(S), le tarif LE PLUS ELEVE sera appliqué

GRILLE DES TARIFS 2023/2024 – accueil périscolaire

Toute heure commencée à la garderie périscolaire Matin / Soir sera due.

-	Garderie matii	n de 07h45 à 08h30) 1,50 €
-	Garderie soir	de 16h30 à 17h30	1,70 €
_		de 17h30 à 18h30	1,70 €